

DEVIS

ADDENDA ME-005

PROJET

Collège Vanier

404, boulevard Décarie

DOCUMENT

Devis

CLIENT:

Collège Vanier

DATE:

30 août 2023

DOSSIER DLI:

22207

Section 00 01 07 SCEAUX ET SIGNATURES	1
Section 00 01 08 LISTE DES INTERVENANTS	1
Section 20 *** EXIGENCES GÉNÉRALES EN ELECTROMÉCANIQUE ***	1
Section 20 10 05 EXIGENCES GÉNÉRALES	4
Section 20 12 00 SOMMAIRE DES TRAVAUX	18
Section 20 23 10 EQUIVALENCES ET ALTERNATIVES	2
Section 20 33 00 A DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE	4
Section 20 33 00B DESSINS D'ATELIER PLOMBERIE	2
Section 20 33 00D DESSINS D'ATELIER VENTILATION	3
Section 20 33 00E DESSINS D'ATELIER RÉGULATION AUTOMATIQUE	2
Section 20 33 00F DESSINS D'ATELIER ÉLECTRICITÉ	4
Section 20 33 00G DESSINS D'ATELIER DE COMMUNICATIONS	1
Section 20 41 00 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	1
Section 20 45 00 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2
Section 20 51 00 SERVICES D'UTILITÉS TEMPORAIRES	2
Section 20 61 00 EXIGENCES GÉNÉRALES CONCERNANT LES PRODUITS	4
Section 20 73 00 EXÉCUTION DES TRAVAUX	2
Section 20 74 11 NETTOYAGE	2
Section 20 77 00 ACHÈVEMENT DES TRAVAUX	3
Section 20 78 00 DOCUMENTS ET ÉLÉMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX	7
Section 20 79 00 DÉMONSTRATION ET FORMATION	2
Section 20 84 00 PROTECTION COUPE-FEU ET ACOUSTIQUE	8
Section 20 91 13 MISE EN SERVICE (MS) - EXIGENCES GÉNÉRALES	7
Section 20 91 41 PLAN DE MISE EN SERVICE (MS) FORMATION	3
Section 22 *** PLOMBERIE ***	1
Section 22 05 00 PLOMBERIE - EXIGENCES GÉNÉRALES CONCERNANT LES RÉSULTATS DES TRAVAUX	9
Section 22 11 16 RÉSEAU D'EAU DOMESTIQUE	6
Section 22 13 17 TUYAUTERIES D'ÉVACUATION ET DE VENTILATION - FONTE ET CUIVRE	3
Section 22 42 01 PLOMBERIE - APPAREILS SPÉCIAUX	10
Section 22 42 03 LAVABOS, C.-A. ET URINOIRS - TYPE COMMERCIAL	3
Section 22 42 16 ÉVIERS ET CUVIERS - TYPE COMMERCIAL	3
Section 23 *** CHAUFFAGE, VENTILATION ET CONDITIONNEMENT D'AIR (CVCA) ***	1
Section 23 05 00 CVCA - EXIGENCES GÉNÉRALES CONCERNANT LES RÉSULTATS DES TRAVAUX	9

Section 23 05 01 UTILISATION DES INSTALLATIONS ET DES SYSTÈMES MÉCANIQUES D'UN BÂTIMENT PENDANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.....	2
Section 23 05 05 INSTALLATION DE LA TUYAUTERIE	5
Section 23 05 23.01 ROBINETTERIE - BRONZE.....	7
Section 23 05 29 SUPPORTS ET SUSPENSIONS POUR TUYAUTERIES ET APPAREILS DE CVCA.....	9
Section 23 05 48 SYSTÈMES ET DISPOSITIFS ANTIVIBRATOIRES ET PARASISMIQUES POUR TUYAUTERIES ET APPAREILS DE CVCA	12
Section 23 05 53.01 IDENTIFICATION DES RÉSEAUX ET DES APPAREILS MÉCANIQUES.....	8
Section 23 05 93 ESSAI, RÉGLAGE ET ÉQUILIBRAGE DE RÉSEAUX DE CVCA.....	6
Section 23 05 94 ESSAI SOUS PRESSION DES RÉSEAUX AÉRAULIQUES.....	3
Section 23 07 13 CALORIFUGES POUR CONDUITS D'AIR.....	9
Section 23 07 14 CALORIFUGES POUR APPAREILS ET ÉLÉMENTS CONNEXES.....	10
Section 23 07 15 CALORIFUGES POUR TUYAUTERIES.....	10
Section 23 23 00 RÉSEAUX FRIGORIFIQUES - TUYAUTERIE.....	6
Section 23 31 13.01 CONDUITS D'AIR MÉTALLIQUES - BASSE PRESSION, JUSQU'À 500PA.....	8
Section 23 32 48 ATTÉNUATEURS ACOUSTIQUES.....	5
Section 23 33 00 ACCESSOIRES POUR CONDUITS D'AIR.....	5
Section 23 33 15 REGISTRES DE RÉGLAGE.....	2
Section 23 33 46 CONDUITS D'AIR FLEXIBLES.....	3
Section 23 33 53 REVÊTEMENTS INTÉRIEURS ACOUSTIQUES POUR CONDUITS D'AIR.....	4
Section 23 36 00 ÉLÉMENTS TERMINAUX DE RÉSEAUX AÉRAULIQUES.....	4
Section 23 37 13 DIFFUSEURS, REGISTRES ET GRILLES.....	3
Section 23 44 00 FILTRES À AIR DE CVCA.....	3
Section 23 56 01 SYSTÈME DE CLIMATISATION MULTIZONE À EXPANSION DIRECTE À VOLUME VARIABLE REFROIDI À L'AIR (VRF).....	5
Section 23 56 03 SYSTÈMES DE CLIMATISATION BI-BLOC.....	4
Section 23 72 00 ÉCHANGEURS RÉCUPÉRATEURS DE CHALEUR AIR-AIR COMPLETS AVEC VENTILATEURS.....	6
Section 25 *** AUTOMATISATION INTÉGRÉE ***.....	1
Section 25 01 11 SGE - DÉMARRAGE, VÉRIFICATION ET MISE EN SERVICE.....	5
Section 25 01 12 SGE - FORMATION.....	2
Section 25 05 01 SGE - PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES.....	5
Section 25 05 02 SGE - DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE ET PROCESSUS D'EXAMEN.....	3
Section 25 05 03 SGE - DOSSIER DE PROJET.....	2
Section 25 05 54 SGE - IDENTIFICATION DU MATÉRIEL.....	2
Section 25 05 60 SGE - INSTALLATION.....	6

Section 25 08 20 SGE - GARANTIE ET MAINTENANCE	2
Section 25 30 01 SGE - FAMILLE DES CONTRÔLEURS DE BÂTIMENTS	7
Section 25 30 02 SGE - INSTRUMENTATION LOCALE	9
Section 25 90 01 SGE - EXIGENCES PARTICULIÈRES AU SITE ET PARAMÈTRES D'OPÉRATION.....	3
Section 26 *** ELECTRICITÉ ***	1
Section 26 05 00 EXIGENCES GÉNÉRALES CONCERNANT LES RÉSULTATS DES TRAVAUX	14
Section 26 05 20 CONNECTEURS POUR CÂBLES ET BOÎTES	2
Section 26 05 21 FILS ET CÂBLES	6
Section 26 05 26 MALT - TÉLÉCOMMUNICATIONS	2
Section 26 05 28 MISE À LA TERRE DU SECONDAIRE	5
Section 26 05 29 SUPPORTS ET SUSPENSIONS POUR INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES.....	2
Section 26 05 31 ARMOIRES ET BOÎTES DE JONCTION, DE TIRAGE ET DE RÉPARTITION	2
Section 26 05 32 BOÎTES DE SORTIE, DE DÉRIVATION ET ACCESSOIRES	3
Section 26 05 34 CONDUITS, FIXATIONS ET RACCORDS DE CONDUITS.....	6
Section 26 05 37 GOULOTTES, GUIDE-FILS ET CANIVEAUX AUXILIAIRES.....	2
Section 26 09 43 CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE	5
Section 26 12 16.01 TRANSFORMATEURS SECS - PRIMAIRE JUSQU'À 600 V.	5
Section 26 24 16.01 PANNEAUX DE DISTRIBUTION À DISJONCTEURS	4
Section 26 27 26 DISPOSITIFS DE CABLÂGE	4
Section 26 28 13.01 FUSIBLES - BASSE TENSION.....	2
Section 26 28 16.02 DISJONCTEURS SOUS BOÎTIER MOULÉ	2
Section 26 28 23 INTERRUPTEURS À FUSIBLES ET SANS FUSIBLES.....	2
Section 26 29 01 CONTACTEURS.....	2
Section 26 29 03 DISPOSITIFS DE COMMANDE	3
Section 26 29 10 DÉMARREURS JUSQU'À 600 V.....	4
Section 26 42 00 PROTECTION CATHODIQUE ADDED	2
Section 26 50 00 ÉCLAIRAGE.....	4
Section 26 52 00 BLOCS AUTONOMES D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ.....	3
Section 26 53 00 INDICATEURS LUMINEUX DE SORTIE	2
Section 26 82 33 APPAREILS DE CHAUFFAGE.....	4
Section 27 *** COMMUNICATION ***	1
Section 27 15 00 CÂBLAGE STRUCTURÉ POUR RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	7
Section 28 *** SÉCURITÉ ET PROTECTION ÉLECTRONIQUE ***	1
Section 28 10 00 SYSTÈME CONTRÔLE D'ACCÈS	7

FIN DE LA SECTION

ADDED

Clauses

PART 1 GENERAL

1.1 RÉFÉRENCES ADDED

- .1 Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)
 - .1 DORS/2008-197, Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés.
- .2 Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME)
 - .1 CCME PN 1327-2008, Code de recommandations techniques pour la protection de l'environnement applicable aux systèmes de stockage hors sol et souterrains de produits pétroliers et de produits apparentés (tel qu'il est mentionné dans le Règlement 2008-197 de la LCPE).
- .3 Association canadienne du gaz (CGA/ACG)
 - .1 Recommended Practice OCC-1-2005, Control of External Corrosion on Buried or Submerged Metallic Piping Systems.
- .4 Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International
 - .1 CSA C22.3 numéro 4-F1974 (C2004), Contrôle de la corrosion électrochimique des ouvrages métalliques souterrains.
- .5 National Association of Corrosion Engineers (NACE)
 - .1 NACE SP0169-2007, Control of External Corrosion on Underground or Submerged Metallic Piping Systems.

1.2 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION ADDED

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 20 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les spécifications et la documentation du fabricant concernant la protection cathodique. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
- .3 Dessins d'atelier
 - .1 Les dessins doivent porter le sceau et la signature d'un ingénieur compétent reconnu ou détenant une licence lui permettant d'exercer au Canada, dans la province de Québec.
 - .2 Les dessins d'atelier doivent indiquer l'emplacement des anodes, des points de mesure et des câbles de connexion, les détails des épissures de câble, les méthodes d'installation, l'alimentation électrique, les pièces de quincaillerie et les accessoires.

1.3 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION ADDED

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément à la section 20 61 00 - Exigences générales concernant les produits et aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation

- .1 Livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.

PART 2 PRODUCTS

2.1 MATÉRIEL ADDED

- .1 Fournir les systèmes de protection cathodique complets, selon la norme NACE SP0169, le document « Recommended Practice » de l'ACG et la norme CSA 22.3 numéro 4, et comportant des anodes galvaniques ou sacrificielles, pour application d'un courant imposé, conçu pour une durée utile d'au moins 20 ans.

PART 3 EXECUTION

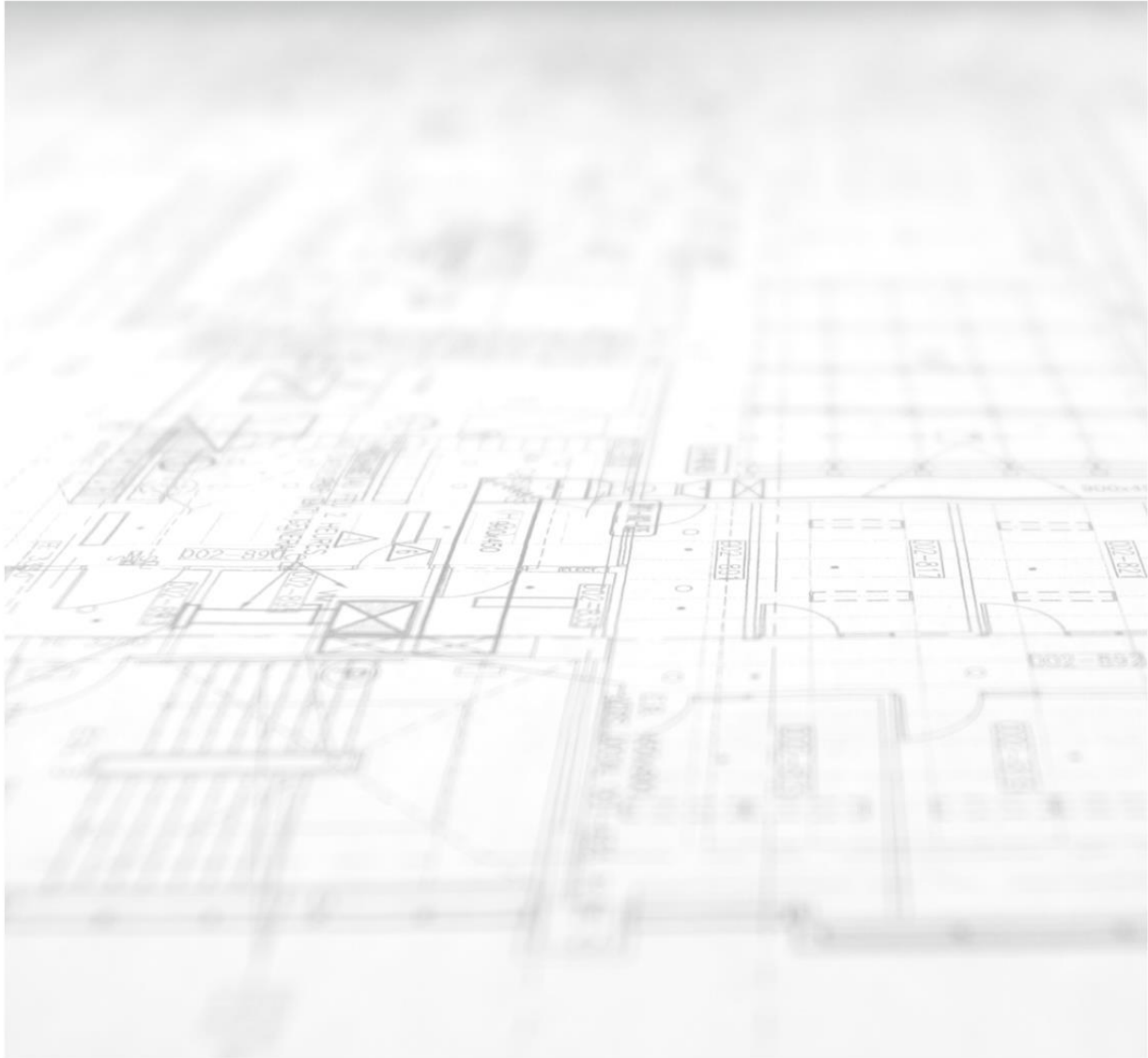
3.1 INSTALLATION ADDED

- .1 Installer le système de protection cathodique, y compris les liaisons de raccordement électrique entre le système et la structure, selon les indications.
- .2 Placer les postes de mesure dans des coffrets résistant aux intempéries, selon les indications.
- .3 Faire les joints et les connexions par soudage aluminothermique.
 - .1 Raccorder électriquement les canalisations à la structure.

3.2 NETTOYAGE ADDED

- .1 Effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 20 74 11 - Nettoyage.
 - .1 Évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.

FIN DE LA SECTION



dupras ledoux

DUPRAS LEDOUX INC. 225 Chabanel Ouest - suite 1100 Montreal, Canada, H2N 2C9 514.381.9205 info@dupras.com www.dupras.com